

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 DÉCEMBRE 2010 à 20 H 00**

Étaient présents : Mmes Claudette JAILLET, Evelyne BALANDRA, Jocelyne CHABOT, Catherine GARNIER, Aline GRUET, Nelly PERNIN, Caroline ROY, Patricia VILLOT. MM. Gérard BULOT, Michel CHOUX, Cyrille CRETIN, Julien GANDREY, Alain GILLET, Michel GUIGUE, Jean LAHAYE, Jean-Paul LECOCQ, Michel LHONORE, Philippe RAMEAUX, Philippe de ROQUEFEUIL.

Était excusé : /

Était absent : /

1. ELECTION DU MAIRE

Suite au courrier d'acceptation de la demande de démission de Monsieur Alain GILLET, par Monsieur le Préfet, reçu en date du 9 Décembre 2010, le Conseil Municipal dûment convoqué par Madame Claudette JAILLET, 1^{ère} Adjointe s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean LAHAYE, doyen d'âge, qui a procédé à l'élection du Maire.

Deux candidates se sont présentées au poste de Maire :

1^{er} tour : Madame Evelyne BALANDRA, a obtenu : 8 voix,
Madame Claudette JAILLET, a obtenu : 10 voix,
1 bulletin blanc.

Madame Claudette JAILLET, a été élue Maire et a pris la présidence de l'Assemblée.

2. FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS ET ELECTION DES ADJOINTS

Le Conseil Municipal a, à la majorité, décidé de fixer à trois le nombre d'adjoints au Maire.

Madame Evelyne BALANDRA candidate au poste de 1^{ère} adjointe, avec 17 voix et 2 bulletins blancs, au 1^{er} tour, a été proclamée élue à ce poste.

Monsieur Alain GILLET candidat au poste de 2^{ème} adjoint avec 10 voix, 6 bulletins blancs, au 1^{er} tour, a été proclamé élu à ce poste. Messieurs Philippe de ROQUEFEUIL, Philippe RAMEAUX et Madame Caroline ROY ont obtenu 1 voix chacun, sans s'être portés candidats.

Deux candidats se sont présentés au poste de 3^{ème} adjoint :

ont obtenu :

1^{er} tour : Monsieur Michel GUIGUE : 8 voix,
Madame Nelly PERNIN : 9 voix,
2 bulletins blancs

Pas de majorité absolue

2^{ème} tour : Monsieur Michel GUIGUE : 9 voix,
Madame Nelly PERNIN : 8 voix,
2 bulletins blancs

Pas de majorité absolue

3^{ème} tour : Monsieur Michel GUIGUE : 9 voix,
Madame Nelly PERNIN : 8 voix,
2 bulletins blancs

Monsieur Michel GUIGUE, à la majorité relative, a été proclamé élu au poste de 3^{ème} adjoint.

3. ELECTION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL

➤ **FORMATION DES COMMISSIONS COMMUNALES**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé d'établir les Commissions dans lesquelles siègeront les Conseillers Municipaux suivants :

Commission du Marché :

- Evelyne BALANDRA,
- Michel CHOUX,
- Claudette JAILLET, Rapporteur.

Commission des Finances et du Développement Économique :

- Evelyne BALANDRA,
- Jocelyne CHABOT,
- Michel CHOUX,
- Julien GANDREY,
- Alain GILLET,
- Aline GRUET,
- Michel GUIGUE,
- Claudette JAILLET, Rapporteur
- Michel LHONORE.

Commission des Travaux, des Équipements et de l'Urbanisme :

- Cyrille CRETIN,
- Julien GANDREY,
- Alain GILLET, Rapporteur
- Michel GUIGUE,
- Claudette JAILLET,
- Jean-Paul LECOCQ,
- Michel LHONORE.

Commission des Loisirs, de la Culture et du Tourisme :

- Gérald BULOT,
- Jocelyne CHABOT,
- Catherine GARNIER,
- Claudette JAILLET,
- Jean-Paul LECOCQ,
- Nelly PERNIN, Rapporteur
- Philippe RAMEAUX,
- Caroline ROY.

Commission du Bulletin Municipal :

- Evelyne BALANDRA, Rapporteur
- Gérald BULOT,
- Catherine GARNIER,
- Nelly PERNIN,
- Caroline ROY,
- Patricia VILLOT.

Commission de l'Aménagement du Plan d'Eau :

- Evelyne BALANDRA,
- Michel CHOUX,
- Alain GILLET,
- Michel GUIGUE, Rapporteur
- Claudette JAILLET,
- Jean LAHAYE,
- Jean-Paul LECOCQ.

Commission de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire : (nouvellement créée)

- Evelyne BALANDRA,
- Gérald BULOT,
- Jocelyne CHABOT,
- Julien GANDREY, Rapporteur
- Catherine GARNIER,
- Michel GUIGUE,
- Claudette JAILLET.

Commission de l'Éducation, de la Jeunesse et des Sports :

- Michel CHOUX,
- Cyrille CRETIN,
- Michel GUIGUE,
- Aline GRUET, Rapporteur
- Claudette JAILLET,
- Patricia VILLOT.

Les Commissions des Affaires Sociales et Maison Médicale sont supprimées.

➤ ELECTION DES DELEGUES AU SEIN DES ORGANES DELIBERANTS DES ETABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPERATION INTERCOMMUNALE ET DE DIVERS ORGANISMES

Le Conseil Municipal a élu comme suit les délégués de la Commune :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE PIERRE DE BRESSE

Délégués titulaires :

Monsieur Alain GILLET
Madame Evelyne BALANDRA
Monsieur Michel GUIGUE
Madame Claudette JAILLET
Madame Nelly PERNIN

Délégués suppléants :

Monsieur Michel CHOUX
Monsieur Philippe RAMEAUX

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET D'ELIMINATION DES DECHETS DE BRESSE NORD

Monsieur Alain GILLET,
Monsieur Michel GUIGUE

COMITE TERRITORIAL DES CAMPAGNES DE BRESSE DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE SAONE ET LOIRE

Délégués titulaires :

Madame Claudette JAILLET
Monsieur Philippe RAMEAUX

Délégué suppléant :

Monsieur Alain GILLET

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE BRESSE NORD

Monsieur Alain GILLET
Madame Claudette JAILLET

COMMISSION CANTONALE POUR LE PROGRAMME DEPARTEMENTAL DE SOUTIEN DES PROJETS COMMUNAUX ET DU FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE A LA VIE ASSOCIATIVE

Délégué titulaire :

Monsieur Philippe RAMEAUX

Déléguée suppléante :

Madame Claudette JAILLET

ECOLE PRIVEE : ORGANE DELIBERANT SUR LE BUDGET

Madame Patricia VILLOT

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE PIERRE VAUX

Déléguée titulaire :

Madame Claudette JAILLET

Déléguée suppléante :

Madame Aline GRUET

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA MAISON DE RETRAITE CHARLES BORGEOT

Madame Evelyne BALANDRA

ASSEMBLEE GENERALE DE L'ECOMUSEE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE

Déleguée titulaire :

Monsieur Philippe RAMEAUX

Déleguée suppléante :

Madame Claudette JAILLET

ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE DU CENTRE NATIONAL D'ACTION SOCIALE

Délégué titulaire :

Monsieur Cyrille CRETIN

Délégué suppléant :

Monsieur Michel CHOUX

ASSEMBLEE GENERALE DE L'AMICALE BOURGOGNE-RHENANIE-PALATINAT

Monsieur Jean-Paul LECOCQ

4. ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le Conseil Municipal a décidé de fixer le nombre des membres du Centre Communal d'Action Sociale a :

- sept : le nombre des membres du Conseil Municipal, dont le Maire, Président de droit,
- sept membres seront nommés par le Maire, conformément aux dispositions du décret n°95-562 du 6 mai 1995 modifié.

A l'issue du scrutin, ont été désignés, à l'unanimité :

Monsieur Michel CHOUX
Monsieur Alain GILLET
Monsieur Michel GUIGUE
Madame Claudette JAILLET, Présidente
Monsieur Jean-Paul LECOCQ
Monsieur Michel LHONORE
Madame Nelly PERNIN

5. ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

La commission d'appel d'offres est composée, en application de l'article 22-I-4° et suivants du code des marchés publics, du maire ou de son représentant et de trois membres élus par le Conseil Municipal en son sein.

A l'issue du scrutin, ont été désignés :

Membres titulaires :

Madame Evelyne BALANDRA
Monsieur Michel GUIGUE
Monsieur Jean LAHAYE

Membres suppléants

Madame Catherine GARNIER
Monsieur Julien GANDREY
Monsieur Philippe RAMEAUX

6. INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Les indemnités de fonction pouvant être versées au Maire et aux Adjointes sont fixées aux articles L. 2123.20 à L. 2123.24 et R. 2123-23 du Code Général des Collectivités territoriales (C.G.C.T.).

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de fixer les indemnités de fonction suivantes :

- pour le Maire : 43 % de l'indice brut 1015 de la Fonction Publique ;
- pour chacun des trois Adjointes : 16,50 % de l'indice brut 1015 de la Fonction Publique.

La Commune étant chef-lieu de Canton, ces indemnités seront majorées de 15 %.

7. DELEGATION AU MAIRE DE CERTAINES ATTRIBUTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

En application des articles L. 2122.22 et L. 2122.23 du C.G.C.T., le Conseil Municipal, à l'unanimité, a chargé le Maire, pour la durée de son mandat, de prendre par délégation du Conseil Municipal les décisions suivantes :

- créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des Services Municipaux ;*
- prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;*
- fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;*
- exercer au nom de la Commune, les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme, que la Commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits, à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au 1^{er} alinéa de l'article L. 213.3 de ce même code dans les conditions fixées par le Conseil Municipal (délibération du 26 Février 2004) ;*
- d'ester au nom de la Commune les actions en justice ou de la défendre dans les actions intentées contre elle, dans les cas suivants : en première instance, en appel auprès des juridictions administratives, civiles et pénales.*

Monsieur Philippe de ROQUEFEUIL, remet sa lettre de démission en bonne et due forme à Madame le Maire, l'invitant à la lire à haute voix, ce qu'elle fit.

La séance est levée à 22 heures 30.

PIERRE DE BRESSE, le 17 Décembre 2010

Le Maire,

Claudette JAILLET.

Affiché le : 20 Décembre 2010

Retiré le :

Le Maire,